

---

# norme européenne

# norme française

NF EN 50083-2/A1

Octobre 1997

Indice de classement : C 90-101-2/A1

---

ICS 29.020; 33.060.40

## **systèmes de distribution par câbles destinés aux signaux de radiodiffusion sonore, de télévision et multimédias interactifs**

partie 2 : compatibilité électromagnétique pour les matériels

E : Cabled distribution systems for television, sound and interactive multimedia signals - Part 2 : Electromagnetic compatibility for equipment

D : Kabelverteilungssysteme für Fernseh-, Ton- und interaktive Multimedia-Signale - Teil 2 : Elektromagnetische Verträglichkeit von Geräten

---

### **Norme française homologuée**

**Amendement A1 à la norme homologuée NF EN 50083-2 de mars 1996, homologué** par décision du Directeur Général de l'afnor le 5 septembre 1997 pour prendre effet à compter du 5 octobre 1997.

---

### **Correspondance**

L'amendement EN 50083-2 : 1995/A1 : 1997 a le statut d'une norme française.

---

### **Analyse**

Cet amendement complète et modifie la NF EN 50083-2 de mars 1996. Il porte principalement sur l'extension, jusqu'à 3 GHz, de la bande de fréquences couvertes.

---

### **Descripteurs**

Télécommunication, radiodiffusion de télévision, radiodiffusion sonore, câble de télécommunication, composant électronique, système de télévision, compatibilité électromagnétique

---

### **Modifications**

---

### **Corrections**

## **AVANT-PROPOS NATIONAL**

*Ce document reprend intégralement le texte de l'amendement A1 à la norme européenne EN 50083-2 : 1995.*

*Après consultation de son Comité de Direction et enquête probatoire, l'Union technique de l'Electricité a voté positivement au CENELEC sur le projet de EN, en octobre 1996.*

---

Descripteurs: Télécommunication, radiodiffusion de télévision, radiodiffusion sonore, câble de télécommunication, composant électronique, système de télévision, compatibilité électromagnétique

Version française

**Systèmes de distribution par câbles destinés aux signaux de radiodiffusion sonore, de télévision et multimédias interactifs  
Partie 2: Compatibilité électromagnétique pour les matériels**

Kabelverteilsysteme für Fernseh-,  
Ton- und interaktive Multimedia-Signale  
Teil 2: Elektromagnetische  
Verträglichkeit von Geräten

Cabled distribution systems for  
television, sound and interactive  
multimedia signals  
Part 2: Electromagnetic compatibility  
for equipment

Cet amendement A1 modifie la norme européenne EN 50083-2:1995; il a été adopté par le CENELEC le 1996-12-09. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à l'amendement.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CENELEC.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

## CENELEC

Comité Européen de Normalisation Electrotechnique  
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung  
European Committee for Electrotechnical Standardization

Secrétariat Central: rue de Stassart 35, B - 1050 Bruxelles